



**Direction des Affaires Scolaires**

Sous-Direction des Ressources  
Service des Ressources Humaines  
Bureau de gestion des Personnels

Affaire suivie par Mme Muriel EVRARD  
Section ATEE

Paris, le 29 août 2019

À l'attention de

Mesdames et Messieurs les Principales et Principaux des collèges  
Mesdames et Messieurs les Gestionnaires des collèges

Objet : Attribution du supplément familial de traitement - Remboursement partiel du titre de transport - Allocation prévoyance santé annuelle

Dans le cadre du contrôle annuel du supplément familial du traitement, il appartient aux agents susceptibles de bénéficier de ce dispositif, de remplir **impérativement** la déclaration individuelle sur l'honneur ci-jointe et de la faire accompagner des pièces justificatives énumérées dans le document ci-joint « pièces justificatives à fournir ». Ces documents sont à retourner **avant le vendredi 30 septembre 2019** aux UGD de la section ATEE – Bureaux 4.6 et 4.8 au 3, rue de l'Arsenal 75004 PARIS.

Pour le contrôle du remboursement partiel du titre de transport des agents pour le trajet entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, ils doivent **impérativement** renseigner le formulaire correspondant ci-joint et fournir un justificatif de paiement ou la lettre du STIF pour les pass annuels. Ces documents sont à retourner **avant le jeudi 31 octobre 2019** à leur UGD.

En ce qui concerne les agents qui bénéficient d'une mutuelle complémentaire santé, ils doivent fournir leur attestation d'adhésion au titre de l'année 2019 **avant le vendredi 29 novembre 2019** à leur UGD.

Je vous prie de bien vouloir rappeler aux agents qu'ils peuvent effectuer ces démarches en ligne sur leur compte agent en respectant les délais de transmission afin de procéder rapidement à la mise à jour de leur dossier.

Ces mesures concernent les personnels titulaires intégrés ou détachés à la Mairie de Paris ainsi que les agents stagiaires et contractuels de droit public (les agents travaillant sous le régime de contrat aidé doivent se renseigner auprès de leur UGD à la DRH, sous-direction des carrières).

Je vous remercie d'avance pour votre collaboration.

Marina REGURON  
Ajointe à la Cheffe du bureau de gestion des personnels